



**COMMUNE DE LA
BARBEN**

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

*République française
Liberté, égalité, fraternité*

Délibération N° 25-2018

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	8
Nombre de membres Votants	12
Pour	0
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
19 /04/2018

EXTRAIT DU

Envoyé en préfecture le 26/04/2018

Reçu en préfecture le 26/04/2018

Affiché le 26/04/2018

ID : 013-211300090-20180419-252018-DE

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance 23 avril 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-trois du mois d'avril à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBEN a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Christian ARRIVE, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, , M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, M. Gauthier AMALRIC, Mme Maria Fernanda RUALT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : Mme Madeleine CHAUMARD à Monsieur Jean-Marc ARNAUD, Mme Eva PLANES à M. Christian ARRIVE, Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, M. Ulrich MOLL à Sandrine TUR

Absents: M. Gilles SAUVAJOL, Mme Anna GOURLIA

Secrétaire de Séance : M. Gauthier AMALRIC

---0000000---

Objet : Compte rendu des décisions du Maire

Monsieur le Maire porte à la connaissance des conseillers municipaux les décisions qu'il a pris depuis le dernier conseil municipal du 15 mars passé, en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du Conseil Municipal 02-2016 du 10 mars 2016, portant délégation de pouvoirs au maire, à savoir :

N°	Date	Objet
04-2018	26/02/18	réaménagement du carrefour de la RD 572 avec le chemin de la Baou – Mission de maîtrise d'œuvre – BETEM pour un montant 22 400.00 HT
05-2018	02/03/18	Création d'une classe à l'école – diagnostic relatif à la sécurité incendie dans les bâtiments – SOCOTEC pour un montant de 900 € HT
06-2018	05/02/18	construction nouvel hôtel de ville – SOL ESSAIS – Etude G4 pour un montant de 3500 € HT
07-2018	19/03/2018	Désignation d'un Avocat - Défense des intérêts de la ville de LA BARBEN dans les actions précontentieuses et contentieuses initiées par la société par actions simplifiées (SAS) Les Quatre Termes relatives au projet d'exploitation de carrière sur le territoire de la commune. Me Tom SCHNEIDER, cette prestation s'élève à 200.00 € HT par heure, hors frais de déplacement à l'audience et droits de plaidoirie.

Conformément aux textes visés ci-dessus, il est fait communication des décisions prises par Monsieur le Maire depuis la précédente séance, au Conseil Municipal sans donner lieu toutefois ni à avis ni à vote.



Envoyé en préfecture le 26/04/2018

Reçu en préfecture le 26/04/2018

Affiché le 26/04/2018

ID : 013-211300090-20180419-252018-DE

Entendu l'exposé de son rapporteur
Le Conseil municipal,

Article unique: PREND ACTE des décisions du Maire

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 25 avril 2018

**Le Maire,
Christophe AMALRIC
signé**

